

# Règlements

## Concours « Les Portes ouvertes »

### 1. Comment participer

#### 1.1 Alerte promotions-concours par courriel

Lors de la journée « Les Portes ouvertes » le 3 juin 2017, le participant remplira un coupon de tirage (nom, prénom, adresse de résidence et numéro de téléphone) qui sera déposé dans une boîte de tirage.

Le prix sera octroyé lors d'un tirage au sort qui aura lieu le jour ouvrable suivant soit le lundi 5 juin 2017, à 14h. Pour être admissible à ce tirage, nous devons avoir reçu les coupons de participation à la fin de la journée du 3 juin 2017, date de clôture du concours.

Le tirage aura lieu dans les locaux de la STO situés au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau.

### 2. Prix à gagner

<b>Société de transport de l'Outaouais</b>	1 abonnement annuel en transport en commun	<b>1 440 \$</b>
<b>Festival de montgolfières de Gatineau</b>	1 envolée en montgolfières pour 2 personnes et 2 bracelets-passeport pour 4 jours	<b>585 \$</b>
<b>Nordik Spa-Nature</b>	1 expérience thermale ainsi qu'un soin corporel ou massage classique pour deux personnes	<b>312 \$</b>
<b>L'été avec la STO, ça se fête!</b>	3 trousse incluant une paire de billets pour les événements partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Festibièrre d'été (8 au 10 juin)</li> <li>• L'Outaouais en fête (22 au 25 juin)</li> <li>• Grands feux du Casino du Lac-Leamy (5, 9, 12, 16 et 19 août)</li> <li>• Festival de montgolfières de Gatineau (31 août au 4 septembre)</li> <li>• Spectacle de Réal Béland au Cégep de l'Outaouais (mercredi 13 juillet)</li> </ul>	<b>340 \$/trousse x 3</b>  <b>Total : 1 020 \$</b>
<b>Alouettes de Montréal</b>	1 paire de billets pour assister à un match de saison 2017 (commandite du Groupe Imagi)	<b>350 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>3 707 \$</b>

À moins d'indication contraire dans ce document, les prix ne sont ni modifiables, ni transférables, ni monnayables. Le gagnant s'engage à accepter le prix obtenu tel qu'attribué.

### **3. Désignation du gagnant**

#### **3.1 Alerte promotions-concours par courriel**

Les gagnants sont choisis au hasard, le jour ouvrable suivant l'envoi de l'alerte à 14 h, dans les bureaux administratifs de la STO situés au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau. À cette même date, les gagnants sont informés par téléphone.

### **5. Réclamation des prix offerts**

Les gagnants devront se présenter à la STO, au 111, rue Jean-Proulx à Gatineau dans les 5 jours, fins de semaine incluses, suivant la date de désignation des gagnants pour réclamer leur prix. Une pièce d'identité doit être présentée. Si le gagnant est dans l'impossibilité de venir récupérer son prix, il peut désigner une personne pour venir récupérer son prix, mais doit en aviser la STO. Les gagnants peuvent se présenter à l'adresse indiquée à l'intérieur des heures d'ouverture, soit :

#### **Point de service 111, rue Jean-Proulx :**

Lundi au vendredi	8 h 30 à 17 h 30
Samedi	10 h 30 à 17 h

L'attribution des prix se fera selon l'ordre d'arrivée des gagnants (premier arrivé, premier servi).

Dans l'éventualité où la STO n'arriverait pas à contacter le ou les gagnants pour quelque raison que ce soit dans les cinq (5) jours suivants le tirage, la STO procédera aux nombres de tirages nécessaires parmi les participations reçues afin d'attribuer le prix.

Si le gagnant est mineur (âgé de 18 ans ou moins), un formulaire d'autorisation devra être signé par son parent ou tuteur légal afin qu'il puisse prendre possession de son prix.

Un gagnant peut refuser le prix. Si tel est le cas, la STO procédera aux nombres de tirages nécessaires parmi les participations reçues afin d'attribuer le prix.

### **6. Admissibilité**

Tous les participants doivent être résidents du Québec. Les employés de la STO ne sont pas admissibles à cette promotion, de même que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Une seule participation par personne est permise.

## **7. Litige**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **8. Généralités**

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations reçues au cours de la période d'inscription.

En participant, les gagnants consentent automatiquement à ce que leur nom soit publié sur le [sto.ca/concours](http://sto.ca/concours).

Les concours mentionnés plus haut ne sont aucunement commandités, cautionnés ou administrés par Facebook, ni associés à ce dernier. Vous reconnaissez que vous fournissez des renseignements à la Société de transport de l'Outaouais (STO) et non pas à Facebook. Les renseignements personnels que vous fournissez serviront uniquement aux fins d'administration du ou des présents concours. Chacun des participants à ces concours libère entièrement Facebook de toute responsabilité. Toute question, remarque ou plainte concernant les présents concours doit être adressée à la STO plutôt qu'à Facebook.

La participation à ces concours comporte l'acceptation des présents règlements et tous les participants de ces promotions acceptent, s'ils sont gagnants, de se conformer à ceux-ci.